



DE_20260630_60

Département LOIRE-ATLANTIQUE
Canton Saint-Nazaire 2
Commune TRIGNAC
Objet : Attribution du marché de prestation de service de fourrière automobiles.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Trignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TRIGNAC en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation d'attribution dudit Conseil Municipal au Maire de Trignac ;

Considérant que la présente consultation concerne un contrat de prestation de service de fourrière automobiles ;

Considérant qu'une consultation sous forme de procédure adaptée, sans publicité pour la conclusion d'un contrat de prestation de service a été lancée le 18 juin 2026, avec remise des offres fixée au 25 juin 2026 ;

Considérant que 4 entreprises ont été consultées ;

Considérant que 1 offre a été déposée dans les délais ;

Considérant que seule l'entreprise Assistance Auto Nazairienne ayant répondu, son offre est retenue ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De conclure le contrat de prestation de service de fourrière automobiles avec la société Assistance Auto Nazairienne, pour un montant global de 20 000 € HT, soit 24 000€ TTC, sur la durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 et suivants au chapitre 011, article 611 ;

Article 3 : Le contrat sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire,

Article 4 : Le Maire prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du contrat,

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette BP 24111 44401 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr ,

Article 5 : La présente décision, dont il sera rendu compte le 07/07/2026
municipal, sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Trignac

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

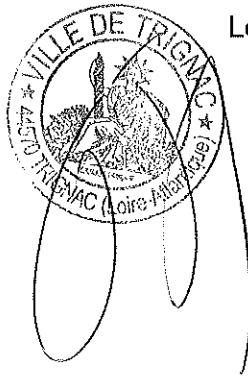
Publié le

ID : 044-214402109-20260630-DE_20260630_60-CC

S²LO

TRIGNAC, le 30 JUIN 2026

Le Maire,



M. Claude AUFORT
Maire